

VIVACTIV ACTION

Nutriments complexes pour activer la fermentation alcoolique des vins bio (UE 203/2012)

CARACTERISTIQUES

VIVACTIV ACTION est un nutriment autorisé pour l'élaboration des vins bio selon le règlement UE 203/2012. Il est composé de plusieurs éléments nutritifs et apporte ainsi une nutrition complète et qualitative pour les levures au cours de la fermentation alcoolique.

PROPRIETES ŒNOLOGIQUES

- **VIVACTIV ACTION** garantit une bonne activation de la fermentation alcoolique grâce à la thiamine, indispensable à la bonne multiplication des levures après le levurage, et grâce au phosphate diammonique, source d'azote assimilable.
- **VIVACTIV ACTION** contient également une part importante d'écorces de levures ce qui lui confère des propriétés intéressantes en cas de vinification en conditions difficiles (fermentation à basse température ou à faible turbidité, degré alcoolique élevé, présence de toxines ...)
- **VIVACTIV ACTION** permet donc de compenser efficacement les carences azotées du moût et maîtriser les fins de fermentations, tout en garantissant une fermentation régulière et qualitative.

APPLICATIONS

- Ajout au moment du levurage pour activer la fermentation alcoolique des vins bio en cas de déficit en éléments nutritifs
- Ajout en cours de FA pour prévenir les fermentations languissantes des vins bio

DOSE D'EMPLOI

Dose recommandée : 20 à 40 g/hL.

Dose maximale légale selon la réglementation européenne en vigueur : 60 g/hL.

MODE D'EMPLOI

Disperser **VIVACTIV ACTION** dans 10 fois son poids d'eau ou de moût.
Incorporer au volume à traiter. Bien homogénéiser.

Précaution d'utilisation :

Produit pour usage œnologique et exclusivement professionnel.

Utiliser conformément à la réglementation en vigueur.

66/2019 - 1/2

INGREDIENTS

Phosphate diammonique 60%, enveloppes cellulaires de levures (*S. cerevisiae*) 40%, thiamine 0,1%, non allergène, non issu d'OGM.

CONDITIONNEMENT

Sac de 1 Kg.

CONSERVATION

Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.
Emballage ouvert : à utiliser rapidement.
A utiliser de préférence avant la DLUO inscrite sur l'emballage.

Les informations figurant ci – dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.